



PLAN DE COURS

CHM1009	STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	3
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Acquérir une expérience professionnelle reliée à sa formation en effectuant un stage de travail de nature professionnelle en milieu industriel ou dans un milieu de recherche universitaire ou autre. Avec l'aide du responsable de stage, l'étudiant se trouve un lieu de stage pertinent à sa formation dans les domaines soit de la chimie, de la biochimie ou encore des biotechnologies. Le stage se déroule sous la supervision académique du professeur responsable du cours et, en milieu de travail, sous celle d'un tuteur désigné.

Le stage est préférablement réalisé à plein temps au cours d'une session d'été.

Règlement pédagogique particulier : pour s'inscrire au cours CHM1009 *Stage en milieu de travail*, l'étudiant doit avoir complété cinquante-sept crédits de son programme et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Exceptionnellement, pour des raisons dûment justifiées et sous réserve de l'approbation du Comité de programme, une dérogation à ces conditions pourrait être accordée

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

- Permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle reliée à sa formation.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Participer activement aux travaux qui se déroulent dans le milieu de travail
- Développer l'esprit d'initiative et de collaboration
- Acquérir une expérience professionnelle dans un processus d'apprentissage
- Rédiger un rapport d'activité de stage

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

1. L'étudiant participe avec le responsable de stage à la recherche d'un milieu de stage. Le stage doit être approuvé par le professeur.
2. Une fois le stage choisi et **approuvé**, l'étudiant cherche un tuteur qui sera responsable de son accueil et de son encadrement dans le milieu.
3. Un plan de stage de trois pages sera préparé par l'étudiant et sera approuvé par le tuteur (avec signature). Ce plan sera envoyé (par courrier ou télécopie) au professeur pour être accepté. Le texte du plan de stage devra comporter les coordonnées complètes du tuteur, du stagiaire et de l'endroit de stage, une description du travail prévu durant la durée du stage, un calendrier des activités et un **horaire de travail** (nombre d'heures semaine). Le plan de stage constitue l'entente intervenue entre le tuteur et le stagiaire sur les activités à réaliser pendant le stage. Ce document est transmis au professeur au plus tard une (1) semaine après le début du stage et sera comptabilisé dans l'évaluation du cours.
4. Si l'étudiant doit signer une entente de confidentialité ou autre document, il doit envoyer une copie, par télécopie ou courrier, à l'agent de stage. Cette demande doit être faite dès les premiers contacts de façon à ne pas causer d'ambiguïtés.
5. L'horaire de travail est celui déterminé par le milieu de stage au point 3.

5. FORMULES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Description des activités d'apprentissage :

En accord avec le tuteur et en conformité avec le milieu, le stagiaire s'appliquera à :

- a) bien identifier les attentes du tuteur de stage;
- b) maîtriser les techniques utilisées dans le milieu;
- b) comprendre les principes qui sous-tendent les méthodes d'analyse;
- c) analyser les résultats obtenus et en tirer les informations pertinentes;
- d) rédiger de brefs rapports d'étapes sur l'avancement des travaux;
- e) présenter, si demandé, les résultats de ses travaux dans le milieu de stage;
- f) participer aux activités scientifiques du milieu de stage.

Période des stages :

Pour l'été 2011 :	deuxième semaine de mai (15 semaines consécutives)
Pour l'automne 2011 :	première semaine de septembre (15 semaines consécutives)
Pour l'hiver 2012 :	première semaine de janvier (15 semaines consécutives)

Les dates de début et fin de stages peuvent varier, mais avec l'autorisation du professeur responsable.

6. BIBLIOGRAPHIE

Les normes de présentation du plan des stages (plan de cours)

Les normes de présentation du rapport de stage (plan de cours)

7. AUTRES INDICATIONS

Responsabilités :

- a) Professeur : Monsieur René LeSage
Responsable du cours et de son évaluation
Téléphone : 819 376-5011, poste 3356
Télécopieur : 819 376-5084
Courriel : Rene.Lesage@uqtr.ca
- b) Agente de stage : Madame Johanne Harnois
Responsable de l'information et de l'encadrement des étudiants
dans la recherche de leurs stages.
Téléphone : 819 376-5011, poste 3312
Télécopieur : 819 376-5084
Courriel : Johanne.Harnois@uqtr.ca
- c) Tuteur : Responsable dans le milieu de stage dont le rôle est de superviser le stagiaire dans le milieu de travail et évaluer la qualité du travail réalisé pendant le stage. Il participe à l'évaluation du rapport de stage.

PROFESSEUR	☒	(Cochez la case appropriée)	DÉPARTEMENT : Hélène-Marie Thérien Département de chimie-biologie
CHARGÉ DE COURS	☐		
René Lesage			
SIGNATURE :			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
Original signé et déposé au Département chimie-biologie			



FICHE D'ÉVALUATION

CHM1009	STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	3
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

NOTE : Les éléments (entrevue, examen, test ou autre) de l'évaluation d'un étudiant dans un cours ne peuvent normalement compter pour plus de 40% et ne doivent jamais excéder 50% de la pondération de l'ensemble des éléments de l'évaluation. L'évaluation de l'étudiant porte normalement sur l'ensemble des éléments d'évaluation prévus dans la fiche d'évaluation. À l'exception des cours à formule particulière (intensifs, s'échelonnant sur plus d'une session, stage, etc.) au moins un élément de l'évaluation, valant au moins 20% de la pondération de l'ensemble des éléments d'évaluation, doit obligatoirement avoir été administré et corrigé et les résultats avoir été transmis aux étudiants avant la fin de la période d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire, telle que définie à l'article 9.20.

Lorsque les modalités d'évaluation d'un cours comportent à la fois des éléments à caractère individuel et d'équipe, les éléments à caractère individuel doivent compter pour au moins 70% dans la pondération de l'ensemble des éléments de l'évaluation, à moins que le doyen ait autorisé au préalable une pondération différente pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient. Toute demande de dérogation par un enseignant, auprès du doyen, doit faire l'objet d'une recommandation favorable du directeur du département et du ou des directeur(s) de comité de programme concernés.

La qualité du français peut faire l'objet d'une évaluation dans tout cours de premier cycle et pour chaque élément d'évaluation prévu (travaux, examens ou autres). Sauf dans le cas où la qualité du français fait partie intégrante des objectifs du cours lui-même (notamment en français, en communication ou en éducation), l'évaluation de la qualité du français ne peut compter pour plus de 25% dans la pondération d'ensemble. La pondération utilisée doit être précisée dans la fiche d'évaluation. (Règlement des études de premier cycle, mai 2009, article 12.5).

DELITS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

L'expression délit désigne tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique ou à une admission. (Règlement des études de premier cycle, mai 2009, article 15.1).

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, plusieurs actes ou manœuvres sont explicitement identifiés comme sujets à sanction, à l'article 15.2 du Règlement des études de premier cycle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

ARTICLE 15.2

[...] sont considérés comme sujets à sanction, [...] les actes suivants :

[...]

- d) utiliser totalement ou en partie le texte d'autrui ou tout matériel obtenu par le biais de ressources informatiques en le faisant passer pour sien ou sans en indiquer les références;
- e) falsifier ou chercher à falsifier un document.

ARTICLE 15.3

Tout étudiant ou groupe d'étudiants qui pose, tente de poser ou participe à un délit peut se voir imposer :

- a) l'échec du cours;
- b) la suspension du programme pendant un ou plusieurs trimestres pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois;
- c) l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION	PONDÉRATION (%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
Plan de stage	10 %	-	10 %	1 semaine après le début du stage
Évaluation du stage par le tuteur	30 %	-	30 %	1 semaine après la fin des travaux de stage
Rapport de stage (évaluation du tuteur)	30 %	-	30 %	1 semaine après la fin des travaux de stage
Rapport de stage (évaluation du professeur)	30 %	-	30 %	
Total des éléments de l'évaluation	100 %	-	100 %	

a) Plan de stage : Évalué par le professeur (10 %)

b) Évaluation du stage : Évalué par le tuteur (30 %)

Éléments d'évaluation :

1. adaptation au milieu de travail. Par exemple : ponctualité, contact harmonieux avec ses collègues et ses supérieurs;
2. intérêt scientifique;
3. qualité des travaux exécutés;
4. capacité d'analyse et de synthèse. Par exemple : comprendre et expliquer de façon claire et précise les travaux faits; proposer des avenues novatrices pour l'exécution des travaux, etc.

c) Rapport de stage : Évalué par le professeur (30 %) et le tuteur (30 %).

Rédaction d'un rapport :

Rédiger un rapport de stage de (20 ± 5) pages (à double interligne). Ce rapport est fait à la fin du stage *en suivant les directives du tuteur et sous sa supervision*. Le rapport est fait en trois copies : une pour le tuteur, une pour le professeur et une pour l'étudiant. Ce rapport est un rapport d'activités et non de résultats.

Ce rapport contiendra les éléments suivants :

- a) une page de présentation (titre, date, université, nom du stagiaire, endroit du stage et nom du tuteur);
- b) remerciements (optionnel);
- c) l'endroit du stage;
- d) une brève description de l'endroit du stage;

- e) les objectifs du stage;
- f) une brève description des techniques utilisées, lorsque pertinent;
- g) une présentation des résultats obtenus;
- h) une discussion sur la problématique des travaux réalisés et la pertinence des solutions apportées;
- i) une conclusion;
- j) une bibliographie.

Le rapport de stage doit être remis au professeur au plus tard une semaine après la fin du stage.

Pour réussir son stage, l'étudiant devra obtenir une cote minimale de « D » pour chacun des éléments de l'évaluation.

PROFESSEUR	X	(Cochez la case appropriée)	DÉPARTEMENT : Hélène-Marie Thérien Département de chimie-biologie
CHARGÉ DE COURS			
René Lesage			
SIGNATURE :			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
Original signé et déposé au Département chimie-biologie			